

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 8 septembre 2015 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Absent; Monsieur le maire; Alain Fortin

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Réjean Aubé, Marc Émond, Michel Crytes, Bernadette Morin, Pierre Gauthier, Patrick Morin, Marc Roy.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Ward O'Connor, maire suppléant déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est faite avant de commencer.

2015-09-163

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé;

Adoptée à l'unanimité

2015-09-164

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3 AOÛT 2015

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 août 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-165

### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 27 juillet au 31 août 2015 pour un montant de 22,493.93 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 15,828.91 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 81,620.88 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

BILLETS POUR SPECTACLE DE LA MAISON DE LA CULTURE

2015-09-166

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture a lancé sa nouvelle programmation pour les spectacles 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de faire l'achat de billets pour différents spectacles pour un montant approximatif de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE

2015-09-167

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raphael Bédard et Emilie Lemay désirent vendre leur propriété sise au 119 chemin du rang trois Sud, mais suite à l'arpentage, l'allonge après la maison ne respecte pas la marge avant qui devrait être à douze mètres;

CONSIDÉRANT QU'il y a empiètement sur la marge avant de de 1.85 mètre;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été déposée pour une dérogation mineure pour cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et que celui-ci recommande au conseil d'adopter une résolution de dérogation mineure car cette construction est légale, car un permis a été délivré par la municipalité et que ce bâtiment ne porte pas atteinte à la jouissance de la propriété des propriétaires voisins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et résolu unanimement d'adopter la dérogation mineure pour déposée par Madame Lemay et Monsieur Bédard afin de rendre conforme la maison située au 119 rang trois Sud.

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX;  
TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE; PÉRIODE 2014-2018

2015-09-168

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.  
QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

#### RÉSULTAT DU CONCOURS D'EMBELLISSEMENT

2015-09-169

CONSIDÉRANT QUE le conseil a invité les contribuables à embellir leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE dix-sept personnes se sont inscrites cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu de remettre les prix à ces personnes;

Plus bel agencement; Céline Miron et Joël Séguin  
au 16 chemin # 5, Barrage Mercier  
un prix de 75 \$

Pour le potager; Claire Lacourcière et Jean-Guy Bertrand,  
au 182 chemin de Lytton  
un prix de 75 \$

Plus belle plate-bande; Raymonde Joly Paquette  
au 3 chemin du rang 4  
un prix de 75 \$

Plus de diversité; Danielle Séguin  
79 chemin du lac Lytton  
un prix de 50 \$

Prix de participation; Claire Côté  
au 68 chemin de Lytton  
un prix de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité

## TRAVAUX CHEMINS; BRAS COUPÉ ET LAC LYTTON

2015-09-170

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va recevoir une subvention de 50,000 \$ cette année pour l'aide à l'amélioration des chemins du Bras-Coupé et lac Lytton, celle-ci confirmée par le ministre des Transports Monsieur Robert Poëti dans une lettre en date du 5 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser les travaux pour la somme de 50,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-171

## APPELS D'OFFRES POUR TRAVAUX; CHEMIN DE MONTCERF VIA ROUTE MANIWAKI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal dans sa résolution # 2015-06-140 a fait une demande d'aide financière de 100,000 \$ dans le cadre du volet AIRRL et celui-ci confirmait son engagement à faire réaliser des travaux sur le chemin de Montcerf selon les modalités établies.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports dans une lettre du 3 juillet dernier confirmait son accord de principe pour la demande financière d'un montant de 100,000 \$ et celui-ci demandait d'entreprendre le processus d'attribution du contrat pour la réalisation du projet déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater la firme d'ingénieurs de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau à préparer les documents de soumissions et de procéder à l'appel d'offres via le site SEAO.

Il est entendu que la municipalité ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-172

## PROPOSITION DE MODES DE FINANCEMENT POUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE le CRRNTO a déposé un avis sur le mode de financement pour le réseau routier à double vocation au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CRRNTO recommande;

- d'actualiser le « Programme d'aide à l'entretien du réseau local - Volet des chemins à double vocation », afin que le montant accordé pour la compensation supplémentaire correspond aux coûts d'entretien supplémentaires réellement déboursés par les municipalités ;
- de modifier le programme afin que des enveloppes budgétaires par territoire de MRC soient créées ;
- que le critère des 1 000 voyages de camions semi-remorque circulant sur un chemin à double vocation, lui permettant de se classer pour l'obtention de la compensation supplémentaire, soit revu, selon une modulation graduelle. Par exemple; 250 à 500 voyages, octroie d'un montant de 2000 \$, 501 à 750 voyages, octroi d'un montant de 5000 \$, de 750 et plus, octroi d'un montant de 8 000 \$ par kilomètre;
- que le programme contienne un volet de mise à niveau des chemins à double vocation, afin que soient réalisés les travaux structurels

permettant l'augmentation de leur capacité portante et l'élargissement de leur surface de roulement pour améliorer l'aspect sécurité des citoyens ;

- que le réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais soit reconnu et que les chemins municipaux à double vocation les desservants soient priorisés pour le transport lourd;
- que les ministères concernés mettent en place un mécanisme assurant le financement suffisant et adéquat du programme d'aide à l'entretien du réseau local – Volet des chemins à double vocation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton est favorable aux recommandations de l'avis du CRRNTO, car notre municipalité est grandement affectée par le transport lourd sur nos chemins;

CONSIDÉRANT QUE cette année, plus de 8,000 voyages circuleront sur nos chemins et que cela représente des coûts supplémentaires pour l'entretien de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau dans une résolution en date du 19 mai 2015, adhérerait aux recommandations émises par le CRRNTO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu unanimement d'appuyer les recommandations du CRRNTO telles que détaillées ci-dessous et de demander au ministre des Transports Monsieur Robert Poëti, au ministre des Affaires municipales Monsieur Pierre Moreau et au ministre des Ressources naturelles Monsieur Pierre Arcand de prendre en considération les recommandations du CRRNTO de voir à ce que celles-ci soient adoptées le plus tôt possible.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-173

MANDAT POUR CHEMIN DE MONTCERF;  
SINISTRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2010

CONSIDÉRANT QUE suite à aux analyses des ingénieurs, trois options ont été déposées au ministère de la Sécurité publique pour le sinistre du 1<sup>er</sup> avril 2010 sur le chemin de Montcerf;

CONSIDÉRANT QUE l'option # 1 était d'éloigner la route de quelques mètres par rapport au tracé actuel et celle-ci a été rejetée par le ministère de la sécurité publique dû à la géométrie de la pente sous le niveau de l'eau qui est très complexe;

CONSIDÉRANT QUE l'option # 2 est de démolir la maison existante et de construire le nouveau chemin à l'endroit de celle-ci et Monsieur Cléroux rebâtirait sa maison au fond de son terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'option # 2, est estimée à plus ou moins 605,000 \$ incluant l'achat de la maison;

CONSIDÉRANT QUE l'option # 3 est de faire un chemin à l'arrière de la maison de Monsieur Cléroux et celle-ci est estimée à plus ou moins 514,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Cléroux ne veut pas céder sur cette proposition car sa terre sera divisée en deux parties ce qui n'est pas acceptable pour lui et la municipalité devra exproprier celui-ci et des frais supplémentaires seront donc engendrés par cette action et ces coûts n'ont pas été calculés par la firme d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère priorise l'option #3 qui consiste à couper en deux la terre agricole et que les coûts seraient estimés à plus ou moins 514,000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité priorise l'option # 2 mais le ministère paiera sur la base de l'option # 3 soit plus ou moins 514,000 \$ et la municipalité devra assumer les frais supplémentaires de l'option # 2 soit plus ou moins 100,000 \$ incluant des travaux inadmissibles au programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la firme d'ingénieurs de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau à préparer les documents nécessaires tels que les soumissions ainsi que les demandes auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et auprès du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour que ces travaux soient exécutés avec l'option # 2 aux coûts de plus ou moins 605,000 \$;

Il est entendu que le maire Monsieur Alain Fortin et la directrice générale Madame Liliane Crytes soient autorisés à signer les documents nécessaires pour la demande du certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour l'avancement du dossier.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-174

MANDAT; CHEMIN DU RANG TROIS SUD; SINISTRES 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE selon les données recueillies, il y a deux possibilités pour la réparation du chemin du rang trois Sud, suite aux deux glissements de terrain en bordure de la rivière survenus en 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT QU'une des options est de déplacer le chemin de 6.5 mètres et la deuxième est de faire la stabilisation des berges par l'enrochement du glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de la firme d'ingénieurs, l'enrochement est estimé à 514,000 \$ et le déplacement du chemin à 312,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère accepte la solution la moins élevée soit le déplacement du chemin et si la municipalité désire faire la deuxième option soit l'enrochement elle devra payer les coûts supplémentaires qui sont d'environ 202,000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de mandater notre firme d'ingénieurs de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau a préparé les documents nécessaires pour demander des soumissions pour ce déplacement de chemin.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-175

MODIFICATION RÉOLUTION 2015-04-87  
SOUTIEN POUR L'ÉGLISE DE MONTCERF-LYTTON

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de faire la correction suivante à la résolution 2015-04-87; au dernier paragraphe qui devra se lire comme suit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder une aide financière de **5,000 \$ par année** à la fondation Sainte-Philomène de Montcerf-Lytton pour une période de cinq ans à condition que l'église soit accessible autant l'hiver que l'été. Après cette période de cinq ans, une révision sera faite.

Le conseiller Ward O'Connor se retire de la décision car il est en conflit d'intérêts

Adoptée

2015-09-176 ÉCOLE DOMINIQUE SAVIO/ PLANIFICATION D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'austérité gouvernementale, il y a menace pour que les petites écoles ferment comme celles de Montcerf-Lytton et Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité Montcerf-Lytton souhaitent que soient rapatriés les élèves de Montcerf-Lytton qui font partie de l'école de Bois-Franc afin d'augmenter le nombre d'étudiants pour en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité qui n'a plus d'école sur son territoire est un désavantage majeur pour l'installation de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT QUE présentement, une pétition circule dans la municipalité afin de garder notre école ouverte et de rapatrier nos jeunes qui vont à Bois-Franc dans notre école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de planifier une assemblée publique et inviter les contribuables à participer et discuter de l'avenir de notre école Dominique Savio.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-177 DEMANDE D'INVITATIONS POUR RÉSERVOIR À MAZOUT

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater la directrice générale a demandé des soumissions pour installer un réservoir à mazout à doubles parois d'environ 4000 litres à l'arrière du centre municipal. Ce réservoir doit avoir un système de clés.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-178 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la fédération québécoise des municipalités se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser le maire, Monsieur Alain Fortin, à assister à ce congrès.

Il est entendu que les dépenses relatives à ce congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-179 AJOUT DE COMITÉ À LA RÉSOLUTION # 2012-02-37

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de modifier la résolution 2012-02-37 et d'ajouter sur la liste des comités;

Comité de la route Maniwaki-Témiscamingue.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à la période de questions.

Notes; le rapport des dépenses et revenus au 31 août ainsi que la conciliation bancaire du mois de juillet ont été déposés lors du comité du 31 août.

2015-09-180

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h.40, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Ward O'Connor  
Maire suppléant

---

Liliane Crytes  
Directrice, générale